

TRAVAIL DU SEXE

Le magazine de ProCoRe



« *Libre choix* » ?

Éditorial : le travail du sexe, un libre choix ?

La plupart des gens peuvent s'imaginer accomplir un travail pénible et mal payé s'ils se retrouvent obligés de le faire. À l'usine. En cuisine dans un restaurant. Dans une maison de retraite. Par contre, rares sont les personnes qui envisageraient de se tourner vers le travail du sexe. Nous entendons et lisons sans cesse que personne ne choisit cette activité, que cela n'est possible que par contrainte.

Qu'est-ce que le libre choix ? Où commence la contrainte ? Dans quelle mesure cette discussion a-t-elle un impact négatif sur les travailleur·se·x·s du sexe (TdS) ? Ces questions sont au cœur de ce numéro de notre magazine « Travail du sexe ».

Le travail du sexe peut être synonyme de libération, de passion, d'épanouissement individuel, de dernier recours ou d'unique chance : cela dépend des personnes. Exercer le travail du sexe étant toujours soumis à des conditions, le choix s'avère relatif. La prostitution autodéterminée n'est pas opposée à la prostitution forcée. Limitées par différents facteurs, toutes deux se trouvent sur un même spectre, illustré en pages 16-17 de ce magazine, avec des situations anonymisées. Le graphique montre les dynamiques complexes et les rapports de force qui caractérisent la vie professionnelle des TdS.

La plupart des personnes qui choisissent le travail du sexe le font pour gagner leur vie, tout comme les employé·e·x·s de maison, les ouvrier·e·x·s en usine, les auxiliaire·x·s de santé ou d'autres travailleur·se·x·s discriminé·e·x·s et précaire·x·s. Pourtant, seules les personnes TdS doivent se justifier ou rappeler constamment qu'elles travaillent pour subvenir à leurs besoins. Celles qui ne sont pas pauvres ou contraintes sont considérées comme privilégiées, non représentatives des TdS. Leur voix ne compte pas. La population des TdS est ainsi divisée en deux groupes. Le travail du sexe autodéterminé est stigmatisé au lieu d'être encouragé.

Dans les faits, de nombreuses et nombreux TdS sont issu·e·x·s d'un milieu précaire. Pour autant, les personnes en situation de précarité sont capables de prendre des décisions rationnelles. Sont-elles en mesure de refuser un travail ? En principe, oui. Prétendre que des adultes n'ont pas la capacité de consentir à un service revient à les priver de leurs droits et à les mettre sous tutelle. Juger le travail du sexe comme un acte violent et coercitif amène à minimiser les faits, dans les cas où les TdS sont effectivement victimes de violences et de contraintes. En définitive, si tout est considéré comme un viol dans le travail, rien ne l'est et les infractions demeurent impunies.

Le débat sur le libre choix dans le travail du sexe s'articule fréquemment autour d'enjeux émotionnels et moraux. Les opinions sont construites sur des sensibilités personnelles ainsi que sur une approche individuelle de la sexualité, du travail et de la dignité. On observe le travail du sexe, on est touché·e·x, on s'indigne... et l'on s'en va sans se soucier des conséquences de notre indignation. Pour les TdS, cette dernière provoque souvent davantage de répression et de criminalisation, moins de marge de manœuvre et de protection.

Argument récurrent : le travail du sexe ne serait jamais un choix libre et il faudrait donc l'abolir. Pour la politologue espagnole María do Mar Castro Varela, la liberté de choix absolue est une notion bourgeoise qui ne correspond pas à la réalité de la majorité de la population. Si nous voulons comprendre le travail du sexe, nous devons nous mettre à la place de personnes dont le quotidien est empreint de violences structurelles. Des vies dans lesquelles le travail du sexe s'avère le meilleur choix, comme c'est le cas pour Elena Matei. Issue d'un milieu pauvre, elle part à l'étranger pour fuir un ex-petit ami violent et pouvoir joindre les deux bouts. Elle commence à se prostituer. A-t-elle choisi librement cette activité ? Oui, répond-elle avec conviction.

Son « oui » est-il en réalité un « non » dans une société patriarcale qui domine les femmes ? L'absence totale de rapports de domination constitue-t-elle une condition préalable à toute sexualité consentie ? Comment la contrainte dans le travail du sexe est-elle définie du point de vue juridique ? Si les rapports de forces sont assimilés à de la violence et à de la contrainte, il devient impossible de délimiter juridiquement ces deux notions. Le consentement est le critère décisif qui distingue le sexe de la violence (cf. classification juridique en p. 18-19).

Pour conclure, il est primordial de s'interroger de manière critique sur les rapports de pouvoir qui influencent le consentement de tou·x·tes au travail ainsi que les conditions de travail. Nous plaidons pour une focalisation sur les conditions de travail concrètes des TdS plutôt que de débattre de concepts flous, comme le libre choix et la contrainte. Ce débat reste stérile pour les principales et principaux intéressé·e·x·s, les TdS. Cette stratégie plus réaliste et pratique permet d'empêcher que les TdS deviennent des victimes.



« *Le contrat est clair : je propose des services sexuels payants, dans des conditions que j'ai établies. C'est ce à quoi je consens. Si le client ne respecte pas sa part du contrat, s'il ne me paye pas, alors il ne respecte pas mon consentement, il abuse de moi. Le deal, donc, c'est de l'argent contre une prestation sexuelle. S'il est respecté, il n'est pas question de viol tarifé. S'il n'est pas respecté, il s'agit d'un viol.* »

Deborah Costes : « Reprendre corps ».

Sommaire

« Si je voulais monter avec ce client, j'y allais » Elena Matei	6
« L'idée de libre choix vient très souvent des milieux bourgeois » María do Mar Castro Varela	10
« Le spectre des contraintes »	16
La contrainte d'un point de vue juridique	18
« Cataloguer toutes ces personnes comme des victimes sans défense serait présomptueux » Eliane Burkart	20
Nos revendications	23

« Si je voulais monter avec ce client, j’y allais »

Que signifient les notions de libre choix et de contrainte dans le quotidien d’une travailleuse du sexe ? Parole à Elena Matei¹ qui a quitté sa Roumanie natale à l’âge de 21 ans. Après quelques jours de mendicité, elle a commencé à exercer le travail du sexe. Vingt-deux ans plus tard, elle est serveuse en Suisse. Un parcours marqué par des choix, des contraintes et des décisions parfois difficiles.

ProCoRe : Elena Matei, dans quel contexte avez-vous quitté la Roumanie ?

Elena Matei : J’avais un copain violent. Il m’a tapée une fois. Je lui ai pardonné. Il a recommencé. Quand il a fait une crise de jalousie dans le restaurant où je travaillais, j’ai décidé de le quitter et de retourner chez mes parents. Il est venu avec moi. Il ne voulait pas me lâcher. Avec ma mère, on a élaboré tout un plan. Je suis partie le 8 mars 2002 dans une ferme à 170 kilomètres de chez moi, puis en Espagne. Ma cousine était déjà en Galicie. Son frère avait décidé de la rejoindre. Nous avons fait le tra-

Ça faisait une semaine que j’étais là quand une jeune femme roumaine m’a dit : « Tu es jeune, tu es belle. Pourquoi tu ne commences pas à travailler dans la prostitution ? »

jet ensemble. J’avais de quoi prendre la fuite et aller vers autre chose. Je voulais aussi aider mes parents. Ma mère était malade, mon père alcoolique. On avait un toit, mais on était très pauvres. L’hiver, on dormait à quatre dans

la cuisine. Je rêvais d’avoir une chambre, une chambre à moi.

Comment les choses se sont-elles poursuivies en Espagne ?

Au début, je vendais des mouchoirs au bord de la route, à côté d’un feu de signalisation. Ça ne marchait pas. Ça faisait une semaine que j’étais là quand une jeune femme roumaine m’a dit : « Tu es jeune, tu es belle. Pourquoi tu ne commences pas à travailler dans la prostitution ? » Je lui ai demandé comment ça se passait, où je devais aller. J’ai d’abord travaillé trois nuits dans un club. Je n’ai pas du tout aimé. Je ne parlais pas espagnol, je n’ai pas compris pourquoi un client était si agressif et j’ai décidé de ne pas y retourner. J’ai commencé la prostitution de rue. En espagnol, on disait : « Barrio Chino ».

Dans quelles conditions travailliez-vous ?

C’était super ! Il y avait un bar. On pouvait boire un café, un coca ou ce qu’on voulait. Les chambres étaient en haut. Tu montais dans la chambre avec le client. On partageait une chambre à plusieurs, mais les conditions étaient bonnes. Avec 100 euros par jour, j’étais contente. Quand tu commences, tu n’es pas très maligne. Par exemple, je ne savais pas mettre un préservatif. Je n’en avais jamais utilisé.

Est-ce que vous parliez de votre travail à vos proches ?

Je parlais ouvertement de mon travail. Des mecs me draguaient en discothèque. Ils me demandaient si j’étais venue en Espagne pour étudier. Je répondais que je travaillais dans tel

bar. Ils y allaient ensuite pour boire des verres. Ma mère et ma sœur savaient. Comme j’étais la seule source de revenus de ma famille en Roumanie, elles me réclamaient régulièrement beaucoup d’argent. Un jour, j’ai fait venir ma mère en Espagne. Je m’étais promis qu’elle

Je voulais qu’elle prenne conscience que ce n’était pas en claquant des doigts que je gagnais ma vie.

passerait une journée avec moi au travail. Toute une journée au bar où on draguait les clients. Elle a vu comment je faisais pour gagner des sous. Je voulais qu’elle prenne conscience que ce n’était pas en claquant des doigts que je gagnais ma vie, qu’elle ne pouvait pas me demander trois fois par semaine de lui envoyer de l’argent.

Pourquoi avez-vous décidé d’arrêter le travail du sexe ?

L’âge. À 30 ans, tu réfléchis autrement qu’à 21. Ma maison était presque construite en Roumanie, mais le vrai déclic, ça a été la baisse des tarifs. Au début, la prestation coûtait un certain montant. Puis les mêmes clients venaient pour la moitié du prix. Après neuf ans en Espagne, je suis arrivée en Suisse en 2011.

Après le travail du sexe, quelle profession auriez-vous aimé exercer ?

Comme je parle pas mal de langues, je voulais être réceptionniste dans un hôtel. Jusqu’à aujourd’hui, je n’ai pas réussi. Je devrais suivre un cours pendant trois mois à Genève. C’est cher. Ça implique de cesser de travailler pendant trois mois, payer les trajets, un logement... Impossible pour moi. Du coup, je suis serveuse.



¹ Nom anonymisé, mais ProCoRe connaît sa véritable identité.

Comment se passe votre travail de serveuse ?

(Elle grimace) Moyennement bien. Ce n'est pas la joie. Tu as affaire à beaucoup de clients qui ne sont pas toujours sympa. Le service, c'est un travail dur et mal payé, très mal payé.

Le service, c'est un travail dur et mal payé, très mal payé.

Qu'est-ce que vous préféreriez dans le travail du sexe ?

(Elle rit) Cette liberté d'aller à l'heure que je veux au travail. Au début, je sortais mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche en discothèque. Si le lendemain, je n'avais pas envie de me lever, je pouvais aller travailler à midi ou à 17 heures. Je pouvais choisir. Si je voulais monter avec ce client, j'y allais. Si je ne voulais pas, je n'y allais pas. Personne n'était obligé. Dans le travail du sexe, les femmes sont très solidaires. On se raconte beaucoup de choses par rapport à notre famille, notre mari ou copain. On s'entraide. Au restaurant, les gens viennent, mangent et repartent. Peut-être que tu les revois dans trois mois ou jamais. Ce que je préfère dans mon travail actuel, c'est quand même la stabilité financière. Tu sais que tu reçois un montant fixe par mois.

Beaucoup de gens ne peuvent pas s'imaginer qu'on peut exercer librement le travail du sexe. Diriez-vous que vous l'avez fait de votre plein gré ? Qu'est-ce que cela signifie exactement pour vous ?

Oui, c'est moi qui ai décidé. Je n'étais pas contrainte. Personne ne m'obligeait à choisir mes clients, à respecter des horaires... Je choisissais quand et comment je voulais travailler. J'étais libre de dépenser mon argent comme j'en avais envie.

Envisagez-vous, un jour, de reprendre le travail du sexe ?

Si un jour, je vois que c'est trop lourd, que le travail me fatigue trop ou que le patron m'épuise, je ne dirai pas non. Je ne vais pas commencer maintenant des études. Je n'en ai pas fait auparavant. Le travail du sexe, c'est un chemin assez facile, car je connais déjà le milieu.

Le travail du sexe, c'est un chemin assez facile, car je connais déjà le milieu.



« Seules la violence et la cruauté qui contraignent des êtres, adultes et enfants, à se prostituer sans liberté ni volonté sont à proscrire ; et nous condamnons cette injustice de toutes nos forces, toujours, en tout lieu, en tout temps (...). Nous sommes et nous resterons libres. Libres de nos corps, libres de notre esprit, libres de notre argent gagné à la sueur de nos culs et de nos cerveaux. »

Grisélidis Réal : « Carnet de bal d'une courtisane ».

« *L'idée de libre choix vient très souvent des milieux bourgeois* »

María do Mar Castro Varela, politologue espagnole, enseigne les études queer et de genre à l'université Alice Salomon de Berlin. Elle s'intéresse à la migration, au racisme, aux théories postcoloniales et à la justice sociale. Autant de thèmes qui jouent un rôle central dans le débat autour du libre choix dans le travail du sexe.

ProCoRe : María do Mar Castro Varela, quels sont les mécanismes d'oppression dont nous devons tenir compte pour mieux comprendre la situation en Suisse ?

Mme Varela : D'un côté, il y a les discriminations classiques liées au genre et à l'orientation sexuelle. De l'autre, la question de la « race » entre en ligne de compte : de nombreuses personnes TdS ont un parcours migratoire et se déplacent entre différents pays. Finalement, il existe aussi des hiérarchies sociales (classes) entre les TdS. Nous devons

considérer toutes ces formes de discriminations, auxquelles s'ajoute la discrimination séculaire associée à l'activité même de TdS.

Vous parlez d'une hiérarchie sociale entre les TdS. Dans les représentations dominantes et les médias, la figure de la TdS « privilégiée » – cisgenre, blanche et escorte – est souvent opposée à celle de la victime d'exploitation et de traite. Pourtant, la réalité de la majorité des TdS en Suisse se situe quelque part entre ces deux extrêmes. Ces personnes choisissent-elles librement d'exercer le travail du sexe ?

Le concept de libre choix est central dans la philosophie, depuis des millénaires. Je pense que nous ne pouvons pas ignorer les contraintes et les violences dans le débat sur le travail du sexe. En même temps, je trouve ces deux représentations problématiques : d'une part,

le fait que les TdS seraient tou·x·te·s victimes de violences et forcé·e·x·s à travailler dans la prostitution et, d'autre part, le fait qu'ils·elles choisiraient de manière totalement libre un travail formidable et autonome. Les deux visions sont fausses et la réalité bien plus complexe. L'idée de libre choix vient très souvent des milieux bourgeois : avoir le choix de devenir hôtesse de l'air, médecin ou femme au foyer est un luxe offert à une infime partie de la population.

Nous devons étudier les raisons structurelles qui amènent les gens dans des situations où le travail du sexe peut être une bonne option.

Quels sont les perspectives professionnelles pour le reste de la population ?

La plupart des gens ont peut-être trois ou quatre possibilités dans l'orientation de leur vie professionnelle. Pour certaines personnes, le travail du sexe s'avère la meilleure. Il s'agit d'un tout autre type de liberté, d'un choix très limité pour des personnes qui se retrouvent dans cette situation. Nous devons étudier les raisons structurelles qui amènent les gens dans des situations où le travail du sexe peut être une bonne option. Pas question de se demander si ces personnes le font de leur plein gré. La réponse serait : oui, elles le font librement, car choisir entre trois mauvaises possibilités, c'est choisir librement. Par exemple, nous savons qu'en Allemagne et aux États-Unis, beaucoup de personnes travaillent comme escortes ou TdS par téléphone ou vidéo pour financer leurs études. Certaines continuent cette activité après leurs études, parce qu'elles n'y voient aucun problème. D'autres s'orientent vers une

autre profession. Peut-on alors parler de libre choix ? Elles pourraient aussi devenir serveuses ou travailler dans un supermarché, des emplois qui les mettraient dans une situation financière plus précaire. Cette fois encore, la définition du libre choix s'avère très complexe.

Nous devons acquérir la capacité de nous projeter dans une réalité qui n'est pas la nôtre, marquée peut-être par des violences structurelles comme la pauvreté, les discriminations et l'exclusion, souvent vécues dès la petite enfance.

Comment aborder la question du libre choix ?

Nous devons acquérir la capacité de nous projeter dans une réalité qui n'est pas la nôtre, marquée peut-être par des violences structurelles comme la pauvreté, les discriminations et l'exclusion, souvent vécues dès la petite enfance.

Une sorte de barrière psychologique fait que je ne suis tout simplement pas capable de le concevoir. Même si je viens d'un milieu très favorisé, je peux m'imaginer être serveuse ou caissière, mais jamais travailleuse du sexe. La stigmatisation ainsi que des représentations morales séculaires entrent en ligne de compte.

Que répondez-vous à cette impossibilité de se projeter ?

J'ai ce genre de discussion aussi bien dans ma vie privée que lors de séminaires avec des étudiant·e·x·s. Quand quelqu'un dit « je ne ferais jamais ça », je perçois l'idée que personne d'autre ne pourrait le faire non plus. Je rétorque en demandant si elle ou il peut s'imaginer travailler huit heures par jour à la chaîne, un emploi physiquement éreintant. Dans les faits,



cette comparaison est impossible, car le travail du sexe est beaucoup plus stigmatisé que le travail en usine. Dans le cas du travail à la chaîne, on dit souvent que la personne se bat pour s'en sortir. Le travail du sexe s'avère une meilleure solution pour nombre de femmes qui travaillent à la caisse ou à la chaîne sans réussir à subvenir à leurs besoins.

*Les structures capitalistes sont,
par définition, violentes.*

Vous dites : « Si nous parlons de justice sexuelle, nous devons parler de justice économique. » Dans le contexte du capitalisme, peut-on vraiment parler de libre choix dans le travail ?

Les structures capitalistes sont, par définition, violentes. Nous avons donc différentes possibilités d'accéder à une vie heureuse dans ce rapport de force. Il existe des parcours biographiques très variés, dont certains pour lesquels le travail du sexe s'avère la meilleure solution. L'idée de justice économique est une expérience de pensée : si le capitalisme n'existait pas, est-ce que le travail du sexe existerait tout de même ? Je l'ignore.

Comment pouvons-nous produire de la justice pour les TdS dans le système capitaliste occidental ?

La question pourrait plutôt être : comment pouvons-nous lutter pour la justice ? Nous ne l'obtiendrons pas, elle est un idéal. Nous devons d'abord en prendre conscience et accepter que la situation actuelle est injuste. Aujourd'hui encore, de nombreuses personnes considèrent le système comme juste, même si elles en souffrent et n'en profitent pas, selon le principe de « chacun·e·x a la chance de faire quelque chose de sa vie ». Je rejette cette idée. Pour moi, ce n'est pas juste. Nous nous trouvons face à une injustice structurelle. Des personnes se démènent, travaillent dur et n'auront jamais les mêmes chances que des personnes plus privilégiées.

*Il existe des parcours biographiques
très variés, dont certains pour
lesquels le travail du sexe s'avère la
meilleure solution.*



Photos : Fabienne Bieri



« Le travail du sexe peut être une réponse. Le travail du sexe peut être délibérément choisi. Le travail du sexe peut être apprécié par celles et ceux qui le pratiquent. Le travail du sexe peut être l'unique solution. Le travail du sexe est un travail. Le travail du sexe peut être la dernière option. Le travail du sexe peut être une passion. Le travail du sexe peut être tout en même temps. »

Deborah Costes : « Reprendre corps ».



Photos : Fabienne Bieri

« Le spectre des contraintes »

Libre choix total

Titulaire d'un permis de séjour, Jessica est indépendante. Grâce à ses connaissances linguistiques et ses études, de nombreuses options s'ouvrent à elle. Pourtant, fascinée par la sexualité, elle a choisi le travail du sexe. Elle a suivi une formation et continue dans le travail du sexe. elle se décrit comme une artiste BDSM.



Depuis plus de dix ans, Alina et Dilara exercent dans la rue en Suisse. Originaires d'Europe de l'Est, elles ont commencé le travail du sexe pour gagner rapidement de l'argent et subvenir aux besoins de leurs familles. Pour des questions de sécurité, elles travaillent souvent ensemble. Elles ont choisi d'exercer dans la rue car c'est là qu'elles ont le plus de liberté. Elles sont leurs propres cheffes.

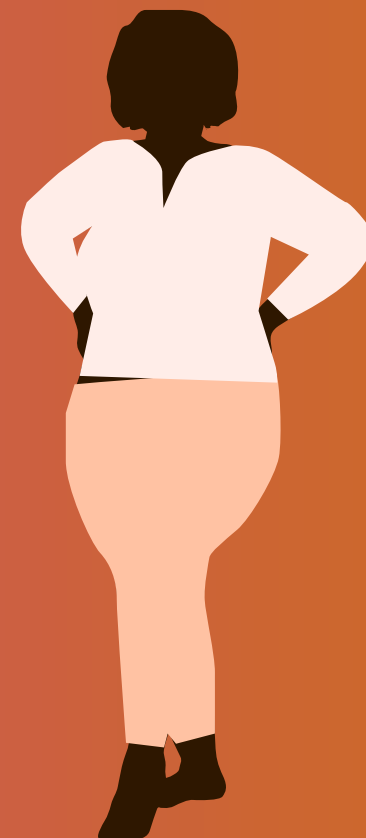
Le travail du sexe est un travail



Sabrina est originaire du Portugal. Depuis plus de 12 ans, elle vit avec sa famille en Suisse. Au début, elle travaillait dans l'hôtellerie, mais elle s'est rapidement tournée vers le travail du sexe en tant qu'indépendante, pour gagner plus d'argent. Récemment, elle a décidé de se réorienter. Son activité devenait de moins en moins rentable. Elle souhaitait un revenu stable pour payer son loyer, son assurance-maladie et sa retraite. Elle est retournée dans la restauration. A cause des « trous » dans son CV – elle ne veut et ne peut pas faire valoir le travail du sexe si stigmatisé comme expérience et compétence –, elle est relativement mal payée. Elle continue le travail du sexe en parallèle. Pour elle, percevoir l'aide sociale n'est pas une alternative par peur d'une rétrogradation ou d'une révocation de son titre de séjour.

Traite des êtres humains et exploitation

Kiana est sans papiers. Elle vit depuis 13 ans en Suisse où elle est venue pour se construire une meilleure vie. Elle a commencé le travail du sexe dans une logique de survie - d'abord dans des salons, puis comme indépendante dans la rue. Elle a été victime de violences, d'agressions, de menaces, de racisme et de vols. Elle rêve d'obtenir un titre de séjour et d'avoir d'autres options professionnelles.



Paula est une femme transgenre. Dans son pays d'origine, les minorités sexuelles sont très marginalisées. Sans beaucoup d'autres options, elle a commencé à exercer comme TdS indépendante dans un pays voisin. Lorsqu'elle a découvert qu'elle était séropositive, elle est rentrée chez elle. Une amie lui a parlé d'une offre d'emploi dans le secteur du nettoyage dans un pays européen où elle aurait également accès à un traitement contre le VIH. Paula a accepté la proposition et s'est rendue en Europe. À son arrivée, elle a été enfermée. Son passeport et son téléphone lui ont été confisqués. Elle a été forcée à se prostituer. Elle ne pouvait pas décider des tarifs, ni des rendez-vous, des pratiques, des clients ou de quoi que ce soit d'autres. Elle n'était pas payée sous prétexte qu'elle devait rembourser ses dettes. Au bout de six mois, elle a été transférée en Suisse où elle a été exploitée pendant quatre mois. Lors d'un contrôle de police, sans titre de séjour, elle a été arrêtée. En détention, elle a été reconnue comme victime de traite d'êtres humains. Elle a été mise à l'abri dans un foyer. Une procédure contre les auteurs des faits est en cours.

La contrainte d'un point de vue juridique

Comment la notion de contrainte dans le travail du sexe est-elle abordée d'un point de vue juridique ? Avec quelles incidences pour les personnes concernées ?

Le travail du sexe est une activité légale en Suisse. La réforme du droit pénal en matière sexuelle, en 1992, marque la renonciation à la morale rigoureuse. Dans ce cadre, la sexualité est autorisée même contre rémunération, tant que les adulte•x•s concerné•e•x•s agissent en toute autonomie et que leur intégrité physique et psychique n'est pas altérée. L'exercice du travail du sexe sous contrainte – c'est-à-dire quand une personne est forcée ou exploitée à accomplir un certain type de travail du sexe – relève de la traite des êtres humains (art. 182 du Code pénal – CP) ou de l'encouragement à la prostitution (art. 195 CP)¹.

Dans de nombreux pays, le droit pénal mentionne explicitement le proxénétisme. Il est poursuivi en Suisse en tant qu'« encouragement à la prostitution ». Est punissable au titre de cette infraction le fait de pousser une personne à se prostituer², de la maintenir dans la prostitution, de la surveiller ou de l'exploiter.

La traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle consiste, pour ses auteurs, à exploiter intentionnellement la personne ou, du moins, à assumer cette exploitation. Ils tirent profit de la prostitution en restreignant la liberté de choix des victimes par la violence ou des menaces.



Photos : Fabienne Bieri

L'usage de la contrainte est punissable, tout comme l'exploitation de la liberté de choix déjà limitée d'une victime, par exemple en lui mentant sur ses conditions de travail, en profitant d'une position de pouvoir ou de ce qu'on appelle une « situation de détresse » de la victime. Il s'agit de tous les cas de figure où une personne n'a pas vraiment d'alternative à la situation d'exploitation et où l'auteur de l'infraction exploite cette vulnérabilité pour en tirer profit.

Identifier et protéger les victimes

Comme il est souvent difficile de déterminer la limite entre le libre choix et la contrainte, dans la pratique, de nombreuses victimes ne sont pas identifiées. L'identification s'avère encore plus difficile dans les formes d'exploitation plus subtiles, où l'on ne peut observer aucune contrainte directe et où la vulnérabilité de la victime est exploitée.

Prouver la traite d'êtres humains devant un tribunal représente une grande difficulté. Les victimes sont souvent peu disposées à témoigner pour plusieurs raisons. La participation à une procédure pénale est éprouvante, sans garantie de la condamnation des auteurs. La protection des victimes souffre d'importantes lacunes. Une victime de traite qui témoigne court des risques comme des représailles de la part des auteurs ou le retrait de son titre de séjour en Suisse. La sortie d'une situation d'exploitation s'accompagne de pertes finan-

cières, qui peuvent avoir des conséquences sur le soutien de la famille dans le pays d'origine. La loi sur l'aide aux victimes prévoit un appui financier pour les personnes touchées, mais la pression est forte de gagner davantage d'argent afin de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille. Cette responsabilité économique a poussé beaucoup de gens à migrer et à se retrouver exploités. Même si les conditions d'exploitation ou de prostitution forcée sont précaires et les revenus faibles, les salaires restent plus élevés que dans le pays d'origine.

La pauvreté est la principale cause d'exploitation dans le travail du sexe. L'exploitation et la contrainte continueront d'exister tant qu'elle subsistera et que les personnes avec un parcours migratoire n'auront aucune autre possibilité de travailler légalement, avec des salaires et des conditions justes, dans des secteurs peu qualifiés, contrôlés par l'État.

¹ Nous n'utilisons pas le terme « prostitution forcée », car il s'agit non pas d'un terme juridique clairement défini, mais d'un concept flou qui mélange de manière peu claire la prostitution et la contrainte.

² Nous utilisons ici le terme juridique de « prostitution », tel qu'il est également utilisé dans les textes de loi.

« Cataloguer toutes ces personnes comme des victimes sans défense serait présomptueux »

Eliane Burkart connaît bien le milieu du travail du sexe. Directrice de l'association LISA, membre de ProCoRe à Lucerne, elle travaille depuis plusieurs années dans le conseil et l'« aller vers » dans la rue, les salons ou les appartements privés. Elle nous parle des conditions de travail, de l'autodétermination et de la situation de départ de beaucoup de TdS.

De nombreuses personnes acceptent le travail du sexe, mais leur autodétermination peut être limitée par des loyers abusifs, l'absence de titre de séjour légal, des addictions ou des obligations élevées en matière de soins et d'entretien, par exemple. Quelles sont les préoccupations des TdS qui viennent en consultation ?

Les questions liées au titre de séjour sont centrales. La raison principale de la consultation tient rarement aux loyers, mais les discussions révèlent les pressions vécues à cause de prix exorbitants. La plupart des TdS sont vulnérables, car elles connaissent mal les conditions du marché en Suisse. Un autre facteur de vulnérabilité réside dans les mauvaises conditions de travail. Toutes les questions en lien avec le travail s'organisent souvent depuis le pays d'origine. À leur arrivée en Suisse, les personnes se rendent compte que les conditions sont mauvaises.

Quelles sont les actions possibles ?

Elles peuvent retourner dans leur pays d'origine avec le risque de perdre beaucoup d'argent à cause des frais de voyage. Elles peuvent travailler dans les conditions imposées même si elles

Quelle que soit leur décision, les personnes concernées la prennent de manière rationnelle, en évaluant ce qui est le plus judicieux et le plus efficace pour elles.

ne leur conviennent pas. Elles peuvent exiger de leur employeuse ou employeur de meilleures conditions. Nous les soutenons dans ces démarches, par exemple face à un prélèvement excessif pour les assurances sociales et les soi-disant « frais administratifs ». Les personnes TdS peuvent porter plainte si elles doivent fournir des prestations qu'elles refusent et/ou si elles sont exploitées. Elles peuvent également chercher un nouveau lieu de travail – une démarche difficile dans l'urgence – ou encore travailler à leur compte, par exemple dans un appartement loué par une plate-forme en ligne. Problème : la procédure d'annonce prévoit un délai de huit jours avant de pouvoir travailler dans un nouveau lieu. Huit jours sans autorisation de travail impliquent une perte de revenus importante, que beaucoup ne peuvent pas se permettre. Quelle que soit leur décision, les personnes concernées la prennent de manière rationnelle, en évaluant ce qui est le plus judicieux et le plus efficace pour elles.

Si vous constatez qu'une personne TdS est soumise à une forte pression ou insatisfaite de ses conditions de travail et de son salaire, une réorientation professionnelle est-elle envisageable ?

Si une personne souhaite changer de voie, nous la soutenons. Nous analysons ensemble ses ressources et lui expliquons les possibilités qui s'offrent à elle. La réalité s'avère souvent différente de ce qu'elle avait imaginé. L'indépendance est importante pour beaucoup de TdS. Par exemple, l'idée de n'avoir que 4 à 5 semaines de vacances par an en tant que femme de ménage, devoir suivre les instructions d'un patron, avoir des horaires de travail fixes, se lever tôt le matin pour un salaire très bas, tout cela rebute beaucoup de TdS, qui se disent : « Pourquoi devrais-je faire ça ? Je pourrais aussi accomplir ce travail dans mon pays d'origine en étant au moins avec ma famille. » La plupart des TdS viennent en Suisse pour gagner plus d'argent que dans leur pays d'origine, pour offrir de meilleures chances à leurs enfants. Dans le travail du sexe, ces personnes sont souvent plus libres, plus indépendantes et gagnent davantage d'argent que dans d'autres emplois accessibles pour elles.

Dans le travail du sexe, ces personnes sont souvent plus libres, plus indépendantes et gagnent davantage d'argent que dans d'autres emplois accessibles pour elles.

Est-ce que les questions plus générales de contrainte et de libre choix jouent un rôle pour les TdS qui viennent vous voir ?

Non, discuter du caractère choisi ou pas du travail du sexe est un luxe que les TdS ne peuvent pas se permettre. Ce débat ne leur rapporte pas d'argent à la fin du mois. Pourquoi s'en préoccuper ? Pour ces personnes, le travail du sexe constitue une décision purement économique, basée sur leur situation initiale. Les questions de réalisation de soi ou de morale sont hors de propos. En tant que Suisse•sse•x•s, nous avons de la peine à l'imaginer. L'une de mes clientes analphabètes l'a exprimé ainsi : « Je ne trouverai jamais un autre emploi. Avec ce travail, je suis ma propre patronne et je décide de ma vie. » Il était illogique, à ses yeux, d'apprendre à lire et à écrire pour ensuite gagner moins en tant que femme de ménage ou nounou. Je tiens vraiment à souligner que les TdS avec un faible niveau d'éducation, confrontées à des barrières linguistiques et à la pauvreté, ne sont pas bêtes. Elles ont acquis des stratégies au fil de leur vie. Elles ont beaucoup de ressources et de compétences. Elles sont intelligentes. Cataloguer toutes ces personnes comme des victimes sans défense serait présomptueux.

Que faudrait-il faire à l'échelon politique pour améliorer la situation des TdS ?

Des services spécialisés, professionnels, avec des ressources humaines et financières suffisantes sont nécessaires afin de soutenir les TdS et promouvoir leur autodétermination. On a souvent l'impression que l'augmentation des contrôles et de la répression résoudra tous les problèmes et excès du commerce du sexe. Or, dans ce secteur, les rapports de pouvoir et d'exploitation se sont renforcés au fil des décennies. Leur complexité les rend difficiles à éliminer. Il faut beaucoup de temps pour accompagner les TdS, améliorer leur autonomie et leurs capacités d'action de manière individuelle.



Photos : Fabienne Bieri

Nos revendications

Prendre les TdS au sérieux

Ne pas remettre constamment en question le consentement des TdS ni exiger des justifications. Prendre leur parole au sérieux. Ne pas mettre au premier plan nos propres sensibilités. Mener le débat sur la prostitution de manière centrée, objective et factuelle. Reconnaître les recommandations des organisations de défense des droits humains.

Se concentrer sur les conditions de travail

Ne pas subdiviser les TdS entre les personnes « libres » et « forcées ». Accepter que le consentement et la contrainte représentent un spectre, que le consentement dans le travail du sexe est relatif, soumis à des conditions. Mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de travail par des mesures tangibles. Financer suffisamment les centres de conseil dans toute la Suisse afin d'améliorer concrètement la situation de toutes les personnes TdS, de les empêcher d'être victimes de contrainte et de traite ou de les identifier comme telles. Orienter les contrôles de police sur les conditions de travail et la responsabilité des gérant•e•x•s : ces dernier•e•x•s doivent veiller à la sécurité et garantir des conditions de travail équitables et légales.

Reconnaître la complexité

Reconnaître que les dynamiques et les rapports de pouvoir dans la vie professionnelle des TdS sont complexes. Ne pas les stigmatiser ni les victimiser. Remettre en question de manière critique la volonté inconditionnelle de résoudre le « problème ». Ne pas simplifier ce dernier jusqu'à ce qu'il convienne à notre propre solution.

Décriminaliser

Ne pas criminaliser le travail du sexe ni interdire l'achat de services sexuels. La répression et la criminalisation empirent la situation des TdS. Il faut simplifier les procédures administratives et supprimer les obstacles bureaucratiques discriminatoires. Les TdS doivent pouvoir signaler les actes de violences sans craindre des poursuites par rapport à leur titre de séjour.

Reconnaître l'autonomie

Reconnaître l'autonomie des personnes à consentir ou non. Respecter le fait que des circonstances telles que la discrimination, la pauvreté ou les inégalités de genres ne rendent pas les personnes incapables de discernement. Une affirmation contraire est extrêmement problématique du point de vue des droits humains, car elle prive tout un groupe de personnes de leur capacité d'agir et de prendre des décisions rationnelles.

Nos revendications

Ne pas assimiler le travail du sexe à la violence et à la traite d'êtres humains

Ne pas catégoriser le travail du sexe en soi comme de la violence et du viol, car cette position minimise les violences réelles auxquelles les personnes TdS peuvent être exposées. Consentir à des relations sexuelles ou à la vente d'un service sexuel ne signifie pas consentir à la violence. Les personnes qui prétendent que le consentement des TdS n'est pas pertinent et celles qui assimilent tout travail du sexe à de la traite – même en l'absence d'escroquerie, de contrainte ou de violences – privent des adultes de leur capacité d'agir.

Protéger les victimes

Garantir aux victimes de traite un titre de séjour à long terme. Leur permettre d'accéder à des services d'aide aux victimes, un accompagnement psychologique et médical, des conseils juridiques et un hébergement sûr, même si les faits se sont produits à l'étranger. Leur garantir un soutien financier et la possibilité d'exercer une activité professionnelle.



« La Madone est la « prostituée forcée » : l'enfant, victime de la traite, est exonéré·e de toute faute sexuelle en raison de son statut. La « putain » est la prostituée volontaire : en raison de sa transgression, elle mérite tout ce qui lui arrive. »

Jo Doezeema : « Forced to choose: beyond the voluntary v. forced prostitution dichotomy ».



ProCoRe

ProCoRe est le réseau national qui défend les droits et les intérêts des Tds sexe en Suisse. Nous reconnaissons le travail du sexe comme un fait social et comme un travail. Les TdS, tout comme les autres travailleur.euse.x.s, doivent être protégé.e.x.s par des droits. Nous nous engageons pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des TdS et nous luttons également contre l'exploitation, la traite des êtres humains et la stigmatisation du travail du sexe.

ProCoRe
1200 Genève
info@procore-info.ch
www.procore-info.ch

Faire un don à ProCoRe :

Compte postal : 15-561454-7

IBAN : CH26 0900 0000 1556 1454 7

[Faire un don](#)



Impressum

Texte : Carine Maradan, Nathalie Schmidhauser, Rebecca Angelini, Géraldine Merz

Rédaction : Nathalie Schmidhauser, Rebecca Angelini, Carine Maradan

Traduction : Carine Maradan

Relecture : Sylvain Pichon

Graphisme : Devika Salomon

Photos : Fabienne Bieri

